Tapis anti-herbe 1,6 x 5 m, noir

1 Image

Le non-tissé respirant réchauffe le sol et régule l'humidité. Il arrête la croissance des mauvaises herbes sans produit chimique et est composé de matériaux 100 % recyclés. Couleur : noir. Épaisseur du matériau : 45 g/m².

Numéro d'article 15925

Caractéristiques du produit
Le non-tissé contre les mauvaises herbes vous offre la solution idéale pour garder votre parterre exempt de mauvaises herbes gênantes. Grâce à sa construction spéciale, notre non-tissé bloque efficacement la pénétration de la lumière et de l'eau, ce qui empêche la croissance des mauvaises herbes. Votre jardin reste ainsi propre et bien entretenu, sans avoir recours à des produits chimiques nocifs.

Le non-tissé respirant contribue en outre à réchauffer le sol et à réguler l'humidité. Vous créez ainsi des conditions optimales pour la croissance de vos plantes et augmentez les rendements dans votre jardin. Le polypropylène utilisé pour la fabrication du non-tissé contre les mauvaises herbes est 100 % recyclé. D'une épaisseur de 45 g/m² et d'un noir élégant, le non-tissé bloque efficacement la lumière et absorbe la chaleur.

Application pour plate-bande de jardin :
Pour poser le tapis anti-herbe, il faut préparer le sol en le débarrassant des pierres, des branches, des racines, des mauvaises herbes et des corps étrangers. Lors de l'ameublissement, la terre peut être enrichie d'humus et, selon la nature du sol et les besoins des plantes, d'un peu de sable. Le tapis anti-herbe est ensuite posé sur le sol préparé, le plus plat possible, découpé et fixé, par exemple avec des piquets (art. 59532). Il est maintenant possible de découper des trous dans la natte de désherbage à l'aide d'un couteau ou de ciseaux aux endroits où les plantes doivent être plantées. Selon les besoins et les circonstances, on peut recouvrir les espaces vides entre les plantes d'écorce, de paille ou d'un autre matériau de couverture approprié.

Spécifications produit
Questions sur le produit (0)

© Landi 2024